Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TÉLÉPHONE — N° 2.35 — TÉLÉPHONE

Comice Agricole de l'Arrondissement de Lille

CONCOURS ET EXPOSITIONS

Roubaix, la ville aux cheminées géantes, aux puissantes sirènes qui appellent chaque matin des milliers et des milliers de prolétaires dans les usines trépidantes du bruit des métiers; Roubaix, cité industrielle s'il en est, a été hier et sera encore aujourd'hui transformée en une capitale agricole.

Un peu partout ont eu lieu des concours et des expositions qui ont attiré un grand nombre de curieux.

RÉCEPTION A LA MAIRIE

A 10 heures du matin, dans la salle des délibérations du Conseil municipal, à l'Hôtel-de-Ville, a eu lieu la réception officielle des représentants du Comice agricole de l'arrondissement de Lille : MM. Guilbaut, président; Numa Rousse, secrétaire général, et les membres des différents jurys.

M. Guilbaut a présenté ses collègues et rappelé le concours qui eut lieu à Roubaix, sous l'administration Carrette. Il a remercié la municipalité roubaisienne de sa subvention de 2.500 francs et s'est déclaré enchanté de l'accueil réservé par la population aux différents expositions et concours.

Le citoyen Lebas a aimablement souhaité la bienvenue aux agriculteurs. Il a établi un parallèle suggestif entre l'agriculture et l'industrie et montré pourquoi les travailleurs des champs doivent toujours marcher la main dans la main avec ceux des usines.

Le champagne a ensuite circulé.

LES CONCOURS

Les fêtes annuelles du Comice agricole de l'arrondissement de Lille comprennent : un concours pour la bonne tenue des fermes et exploitations culturales des cantons de Roubaix; un concours de jardins ouvriers, cultures maraîchères, potagères, d'arbres fruitiers et pépinières; un concours d'animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine, porcine et caprine; un concours spécial de vaches laitières de toutes races; un concours d'chevaux de trait; un concours de chiens servant à l'agriculture; un concours de maréchalerie.

Le concours d'animaux reproducteurs a eu lieu hier dimanche, de 9 heures du matin à 4 heures du soir, boulevard Gambetta. Il a réuni quelques beaux spécimens des races flamande et hollandaise. Le concours de vaches laitières a eu lieu au même endroit et aux mêmes heures.

Le cortège-concours d'attelages de chevaux de trait aura lieu aujourd'hui lundi, à 3 heures de l'après midi.

Le concours de chiens servant à l'agriculture a eu lieu hier matin, place de l'Abattoir. Ont participé à ce concours, particulièrement intéressant : le Club du chien berger de défense lillois, le Syndicat national du chien de trait français, l'Emulation canine et le Club français du bouvier des Flandres.

Le concours de maréchalerie aura lieu aujourd'hui lundi, à 9 heures du matin, à la ferme de l'Ebouage, rue Decrème. Les meilleurs ferreurs de la région s'y sont, paraît-il, donné rendez-vous.

LES EXPOSITIONS

Outre ces concours, les expositions suivantes ont été organisées : une exposition de volailles et animaux de basse-cour et une exposition de produits agricoles divers, cultures maraîchères, fruits, heurres, fromages, chicorées, etc., qui ont eu lieu hier à la salle des fêtes de la rue de l'Hospice, et ont attiré beaucoup de monde. A ces expositions étaient joints des travaux relatifs à l'économie rurale, à l'enseignement agricole et ménager, des mémoires ou études agricoles, etc.

Une exposition internationale s'instruments et machines agricoles ;

Une exposition spéciale avec démonstrations pratiques de machines à traire les vaches, — la traite des blanches et celle des noires ! — les deux dernières expositions étaient installées boulevard Gambetta. Elles ont eu beaucoup de visiteurs et en auront encore aujourd'hui.

LE BANQUET

A 2 heures, un banquet a réuni les membres du Comice agricole et leurs invités, au Café Français, Grande-Rue.

A la table d'honneur avaient pris place : Lebas, maire de Roubaix; Dupré, Lepers et Théorin, adjoints ; M. Taudart, directeur de l'Ecole d'agriculture de Wagnonville, représentant M. le préfet du Nord ; MM. Guilbaut, président du Comice agricole ; Numa Rousse, secrétaire-général ; Monsarrat, vétérinaire départemental; Ladam, ancien président des Agriculteurs du Nord; Chambart, directeur de l'Ecole d'agriculture de Genech, etc., etc.

Au moment des toasts, MM. Guilbaut, Lebas et Taudart ont pris successivement la parole.

Ajoutons qu'une subvention de 960 francs, une médaille de vermeil, deux médailles d'argent et deux médailles de bronze ont été accordées par M. le Ministre de l'Agriculture, pour être décernées, au nom du gouvernement. En outre de nombreuses primes et médailles ont été mises à la disposition du Comice agricole par les Sociétés et les personnalités s'intéressant à notre agriculture régionale.

Enfin, rappelons que le Conseil général a alloué une subvention de 2.500 francs, ainsi que l'administration municipale de Roubaix.

Les quartiers de l'Epeule et du Trichon en fête

Les fêtes de l'Epeule et du Trichon ont pleinement réussi malgré le temps incertain et maussade que nous avons eu hier, malgré la pluie qui, dans la soirée, après avoir longtemps menacé, s'est mise à tomber, sabotant les fragiles décorations de vénitiennes.

Ouvertes samedi soir par une joyeuse retraite aux flambeaux, les fêtes se sont continuées hier dans l'ordre que nous avons annoncé et avec le succès que nous leur avons prédit.

Un convours de pigeons voyageurs a ouvert la journée.

Le concert-apéritif donné par l'Harmonie du Fresnoy, place Edouard-Roussel, a été très apprécié et, comme tout le faisait prévoir, la grande fête carnavalesque, dotée de 3000 francs de prix, a été le clou de l'après-midi.

Chars, groupes costumés, bicyclettes fleuries, « masques » élégants, originaux, comiques, ont fait la joie d'un public exceptionnellement nombreux et les jurys, disséminés sur tous les points des quartiers en fête, ont eu fort à faire.

La réception de la municipalité et des membres de la Fédération des comités de fêtes de quaortiers a eu lieu à 6 heures et demie, à l'école de filles de la rue de l'Industrie, décorée pour la circonstance du titre rentfant de Mairie provisoire du 2e arrondissement.

Cette réception a été très cordiale et les discours d'usage ont soulevé de chaleureux applaudissements.

Le cortège s'est mis en route à 7 heures du soir et a parcouru les rues des Ogiers, de l'Epeule, boulevard Montesquieu, rues de Lille, de Soubise, de l'Industrie, d'Inkermann, des Arts, de Lille, du Curoir, de Sébastopol, du Nord, des Fabricants, des Fleurs, des Arts, du Vivier, du Marquisat, du Brindeleire, Heilmann, de l'Industrie pour se disloquer place Edouard-Roussel.

La fanfare cycliste de Tourcoing a donné un brillant concert et des concours de productions costumées sur podiums ont eu lieu dans la soirée.

Malheureusement, Madame la Pluie, qui n'était pas invitée, a fait une apparition fort à fait inopportune.

Les fêtes continuèrent aujourd'hui lundi. Souhaitons que la pluie, si mal accueillie hier, ne récidive pas.

Les cautionnements des employés et ouvriers

UNE LOI NOUVELLE LES PROTÈGE

La loi du 2 avril dernier règle la question des cautionnements exigés par les employeurs dans certains cas.

Nous croyons intéressant de publier le dispositif de cette loi qui met fin à d'intolérables abus dont les travailleurs étaient trop souvent les victimes :

CAUTIONNEMENTS INFÉRIEURS A 1500 FRANCS

« Article 1er. — Tout commerçant ou industriel qui se fera remettre par ses ouvriers ou employés des sommes d'argent d'une valeur égale ou inférieure à quinze cents francs à titre de cautionnement, devra :

1. Mentionner exactement les sommes ainsi versées sur un registre spécial *qui sera tenu à la disposition de l'Inspecteur du Travail.* Ce registre sera émargé par l'ouvrier ou l'employé.

2. Verser, dans les cinq jours du dépot, ces sommes, au nom de ce dernier, sur un livret spécial de la Caisse Nationale d'Epargne ou d'une Caisse d'épargne ordinaire, qui portera, de façon apparente, l'indication de sa destination et qui ne se confondra pas avec celui que l'ouvrier ou l'employé pourrait posséder déjà ou qu'il pourrait acquérir ultérieurement.

Le juge de paix, sur le vu du registre ci-dessus mentionné et du livret, pourra autoriser l'employeur à toucher sur les versements constatés audit livret la somme nécessaire pour se rembourser de sa créance. Il commettra un huissier pour signifier l'ordonnance à l'ouvrier ou à l'employé qui aura cinq jours pour faire opposition. L'opposition sera faite soit verbalement au moment de la signification, soit par lettre recommandée adressée au juge de paix. Le juge convoquera alors les parties sans frais et statuera en dernier ressort.

LE ROLE DE LA CAISSE D'EPARGNE

La Caisse d'épargne remboursera les fonds sur le vu de l'ordonnance du juge de paix et dans la mesure prévue par cette ordonnance. La Caisse devra, le cas échéant, exiger un certificat de non-opposition qui sera délivré par le greffier du juge de paix.

L'affectation du livret au cautionnement de l'intéressé entraînera privilège sur les sommes déposées au profit de l'employeur et à l'égard des tiers qui formeraient des saisies-arrêts aux mains de ce dernier. Toute saisie-arrêt formée sur un livret de cautionnement entre les mains de l'administration de la Caisse d'Epargne sera nulle de plein droit.

Si l'employeur refuse de restituer le livret à un de ses ouvriers ou employés qui viendrait à le quitter pour une raison quelconque, ce dernier pourra obtenir une ordonnance du juge de paix pour l'y contraindre. L'opposition s'il y a lieu, sera reçue et jugée suivant les formes prévues au quatrième paragraphe.

CAUTIONNEMENTS SUPÉRIEURS A 1500 FRANCS

Article 2. — Lorsque le cautionnement sera d'une somme supérieure à quinze cents francs et constitué par des espèces ou des titres au porteur, il devra être l'objet de la mention au registre prévu à l'article 1er dans les termes de cet article, et, en outre, être déposé dans les cinq jours à la Caisse des dépôts et consignations par l'employeur. L'acte de dépot mentionnera le caractère de ce versement et son affectation spéciale.

Le retrait de tout ou partie des titres ou des sommes déposées ne pourra être effectué que sur la double signature de l'employé et de l'employeur, ou, à défaut, sur la production d'un jugement du tribunal civil statuant comme en matière commerciale.

Le délai d'opposition sera de cinq jours à dater de la signification. Cette opposition pourra être formée verbalement au moment de la signification. En aucun cas, l'appel ne sera recevable.

Toute saisie-arrêt formée entre les mains du directeur général de la Caisse des dépots et consignations, sera nulle de plein droit.

LES SANCTIONS

Article 3. — Toute infraction aux prescriptions du paragraphe premier de l'article premier et du paragraphe premier de l'article deux de la présente loi, sera passible d'une amende de seize à cinq cents francs.

Si l'employeur a retenu ou utilisé dans un intérêt personnel ou pour les besoins de son commerce les espèces ou titres au porteur remis à titre de cautionnement, les peines encourues seront celles de l'article 408 du Code pénal.

L'article 463 du Code pénal sera applicable.

CONCLUSION

Comme on le voit, cette loi présente un intérêt exceptionnel pour les salariés astreints à l'obligation de fournir un cautionnement.

C'est d'abord une entrave apportée à la pratique de cette lucrative escroquerie dite « à l'annonce » qui défraie trop souvent la chronique.

C'est ensuite l'impossibilité, sous peine de condamnations sévères, pour les patrons peu scrupuleux, d'affecter à leur commerce l'argent qui leur est versé sous forme de cautionnement.

C'est enfin la certitude pour le travailleur honnête de retrouver intacte la somme versée par lui et qui était autrefois exposée à des risques qu'elle n'avait pas à courir.

L. L.

UN JEUNE CYCLISTE L'ÉCHAPPE BELLE

Le jeune Edouard Duthilleul, 14 ans, serrurier, demeurant rue de Lannoy, 132, se trouvait samedi, vers 6 heures et demie du soir, à l'angle de cette rue et du boulevard Gambetta.

Il enfourchait sa bicyclette quand la roue avant de la machine s'engagea dans un rail, ce qui valut au jeune cycliste une « pelle » de première classe.

Juste à ce moment arrivait le car 326, piloté par le wattman Charles Decock, demeurant à Wattrelos, hameau de Saint-Liévin. La bicyclette qui était restée en travers de la voie fut complètement démolie. Quant au jeune Duthilleul, il était tombé sur le côté de la chaussée et s'en tira sans aucun mal.

QUI A PRIS LE TULLE ?

Dimanche matin, en arrivant au marché de Roubaix, installé sur le boulevard Gambetta, M. Jean Reiter, 78 ans, marchand de mercerie, demeurant rue du Duc, 18, a constaté la disparition d'une boîte contenant pour une soixantaine de francs de tulle.

Informé, M. Appert, commissaire de police du 2e arrondissement, a ouvert une enquête.

Les Boulangers et le travail de nuit

LA FÉDÉRATION DE L'ALIMENTATION LANCE UN MANIFESTE. — UN DOUBLE APPEL : AUX OUVRIERS BOULANGERS ET AUX CONSOMMATEURS

La campagne activement menée en faveur de la suppression du travail de nuit par le syndicat des ouvriers boulangers de Roubaix commence à porter ses fruits.

Le mouvement s'étend et il est permis dès à présent d'envisager une prochaine victoire.

La Fédération de l'Alimentation vient de lancer le manifeste suivant qui aura sans aucun doute un grand retentissement dans notre ville :

« Aux ouvriers boulangers !

Le travail de nuit a pour vous des conséquences néfastes. Depuis longtemps vous l'avez condamné.

Vous le subissez encore, parce que vous n'avez pas pu, jusqu'à ce jour, vous groupez assez fortement dans vos syndicats, pour obtenir l'interdiction de la fabrication du pain la nuit et imposer aux patrons réfractaires le travail de jour.

Dans la boulangerie, le nombre élevé de patrons, en regard du nombre d'ouvriers, fait que la tâche est ardue. Disséminés, l'effort collectif est, pour vous, plus difficile à réaliser.

La Fédération de l'alimentation a entrepris la conquête du travail de jour. Elle vous fait appel.

Le travail de jour sera une réalité à condition que tous les ouvriers boulangers qui souffrent de leur existence actuelle et des conséquences pénibles qui en résultent pour les leurs se dressent !

Que tous ceux qui ressentent les effets désastreux produits sur leur santé par ce travail inhumain prennent part à l'action, résolument.

Mitrons ! Le moment d'agir est venu. Tous au syndicat ! Que dans tout le pays on se prépare à la lutte pour une existence meilleure !

Vive la grève nationale !

Aux consommateurs !

Les ouvriers boulangers ne sont pas les seuls à être intéressés à l'interdiction de la fabrication du pain la nuit.

Si le travail de nuit a pour conséquence de les condamner à une vie de parias, en en faisant les reclus de la société, il a d'autres conséquences beaucoup plus graves.

Le travail de nuit altère rapidement leur santé. La mortalité, chez eux, est à ce point précoce que 70 pour 100 des mitrons ont moins de trente ans.

Des hommes de science ont constaté que le travail de nuit était cause que 75 pour 100 des ouvriers boulangers étaient atteints d'affections pulmonaires (tuberculose, asthme, emphysème, etc.).

Il en résulte un danger réel pour les consommateurs, si l'on considère, comme de savants chimistes l'ont démontré, que le pain peut être un agent de contamination.

Les conditions d'hygiène dans lesquelles il est fabriqué actuellement font que cet aliment n'offre pas toutes les garanties indispensables.

La Fédération de l'Alimentation dénonce à nouveau ce danger.

Le député Godard a déposé un projet de loi interdisant de fabriquer le pain la nuit.

Dans l'intérêt de tous, il faut obtenir le vote de cette loi.

Il est faux que le travail de jour ait pour conséquence d'imposer à la consommation du pain rassis.

Avec le travail de jour, on mangera du pain frais, sain et propre.

A tous les travailleurs !

L'importance de la revendication des ouvriers boulangers n'échappera à aucun de vous.

En dehors des sentiments d'approbation que certainement vous éprouverez pour une cause aussi légitime, il est pour vous un devoir à remplir : apporter votre appui individuellement ou collectivement, manifestant ainsi une étroite solidarité à leur égard.

La Fédération de l'Alimentation fait appel au concours de tous, pour que partout une agitation soit entretenue dans cette corporation.

Que tous les syndicats, bourses du travail, unions de syndicats, nous secondent.

C'est avec plus de confiance que nous continuerons à lutter pour abolir le travail de nuit dans la boulangerie.

A bas le travail de nuit ! Vive le travail de jour ! »

SUCREZ VOS FRUITS AVEC
LE SUCRE BÉGHIN

LES ATTAQUES NOCTURNES

Dans la nuit du 2 au 3 mai, vers 2 heures et demie du matin, M. Narcisse Desreumaux, encolleur, rue de la Potennerie, impasse Guillaume-Lefebvre, à Roubaix, regagnait sa demeure, boulevard Gambetta, quand il aperçut deux individus qui, après avoir bâillonné un passant, M. Georges Lecompte, 33 ans, peigneur, rue du Congo, à Roubaix, le dévalisaient.

L'encolleur se précipita à son secours, mais il fut à son tour roué de coups et dévalisé, tant par les deux premiers apaches que par un troisième, qui faisait le guet.

Le trio a été arrêté. Il se compose de repris de justice : Léon Bacq, J.-B Deschœmacker et Philippe Vercauteren.

Bacq encourt 5 ans de prison, 5 ans d'interdiction de séjour ; Deschœmacker, 2 ans et 5 ans d'interdiction ; enfin Vercauteren est condamné à 13 mois.

Communiqués

ASSISTANCE AUX FEMMES EN COUCHES. — Le Bureau d'assistance ayant reçu de la Préfecture un certain nombre d'allocations, informe les intéressées qu'elles seront payées demain mardi, de 9 heures à midi, sur la présentation des pièces d'identité.

ASSISTANCE AUX FAMILLES NOMBREUSES. — Le Bureau d'assistance informe les intéressés que les allocations du mois de juin seront payées vendredi prochain, de 9 heures à midi, le matin, et de 3 à 4 heures du soir, sur la présentation des papiers nécessaires.

LES MARIAGES D'INDIGENTS. — Le Maire de la ville de Roubaix a l'honneur de rappeler à ses administrés qu'un service municipal pour les mariages d'indigents fonctionne à la Mairie (Bureau de l'Etat-Civil).

Ce service institué en vue de faciliter le mariage des ouvriers est chargé de réunir toutes les pièces qui leur sont nécessaires et de faire toutes les démarches pour la délivrance des certificats d'indigence.

Les intéressés peuvent se présenter tous les jours pendant les hlures d'ouverture des bureaux de la Mairie, ainsi que le mercredi, de 7 heures et demie à 8 heures et demie du soir, et le dimanche, de 10 heures à midi.

ETAT-CIVIL

de ROUBAIX du 31 mai 1914

Naissances. — Marthe Lefebvre, rue d'Avignon, 10. — Robert Dreze, rue de Naples, 90, cour Hysselinck, 1. — Cécile Carissimo, avenue Julien Lagache. — Emile Dutorest, rue d'Hem, 4.

Décès. — Maria Delcoigne, 6 mois, rue Bernard, 76, cour Duquennoy, 4. — Hyacinthe Verbecq, 60 ans, sans profession, rue de la Conférence, cour Masurel, 10. — Léopoldine Doyennette, 40 ans, sans profession, rue du Cartigny, 43 bis, cour Desbouvries-Cauchies, 2. — Mathilde Bernard, 34 ans, journalière, avenue Julien Lagache.

Chronique Tourquennoise

PETITS VOLEURS

Les nommés Debril Léon, 18 ans, demeurant à Roubaix, quai de Calais, 18, et Gaermynck Cyrille, 14 ans, demeurant à Mouscron, ont été arrêtés et mis à la disposition de M. le commissaire de police du 2e arrondissement, pour avoir dérobé une somme de six francs, au préjudice de M. Vanfleteren, cultivateur à Mouscron.

Debril fut trouvé porteur d'un révolver non chargé et d'une somme de 3 fr. 55 qu'il avoua avoir été soustraite à M. Vanfleteren.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Durant le 1er trimestre de l'année 1914, il a été déclaré à la Mairie : 1.446 accidents du travail, dont un mortel.

Les corps de métiers les plus éprouvés sont : tireurs, 27 ; débourreurs, 35; fileurs, 37; ratacheurs, 106; bacleurs, 106; soigneuses, 91; magasiniers, 88 ; tisserands, 91; teinturiers, 48; mécaniciens, 90; maçons, 35; ouvriers du roulage, 55; manœuvres, 46; hommes de peine, 139.

Communiqués divers

CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE. — Opérations du 24 au 31 mai 1904 : 505 versements, 107.843 fr. ; 318 remboursements, 129.647 fr. 67.

Excepté le vendredi et les jours fériés, les guichets sont ouverts tous les matins pour les opérations de versements et de remboursements ; le dimanche, de 9 heures à 11 heures et demie ; les autres jours, de 10 heures à 11 heures et demi.

A l'occasion de la Pentecôte, la Caisse sera fermée aujourd'hui lundi 1er juin et demain mardi 2 juin.

ASSISTANCE OBLIGATOIRE AUX VIEILLARDS, INFIRMES ET INCURABLES. — Il est porté à la connaissance des intéressés que les mandats seront payés demain mardi 2 juin, de 8 heures à midi seulement.

CONDITIONNEMENT de TOURCOING.— Mouvement journalier du 29 mai 1914 : Laine peignée 104.340 kilos. — Laine filée 41.169 kilos. — Blousses et laines diverses 79.02 7kilos. — Cotons, jutes, etc. 25.105 kilos. — Total 249.641 kilos.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 31 mai 1914

Naissance. — Lampe Victor, rue Nationale, 122.

Décès. — Vermersche François, 52 ans, emballeur, rue de la Passerelle, 4.

LILLE

LES FETES de Fives-Saint-Maurice

LA PREMIÈRE JOURNÉE

Malgré le temps maussade qu'il fit toute la journée, les fêtes de Fives-Saint-Maurice avaient attiré une foule nombreuse venant de Lille et des environs.

Le programme des fêtes comprenait un grand cortège carnavalesque avec concours de travestis et chars, un cortège lumineux et une représentation de cirque en plein air.

LE CORTÈGE CARNAVALESQUE

Dès une heure et demie de l'après-midi, des groupes et des chars se présentent au jury installé à l'angle des rues de Rivoli et de Flers. Là on délivre au chef un numéro d'ordre pour le cortège et chacun va prendre sa place.

A trois heures et demie précises, le signal du départ est donné.

Un peloton de gendarmes à cheval sous les ordres d'un brigadier, ouvre la marche.

Derrière lui vient le porte-étendard du Comité des Fêtes de Fives Saint-Maurice.

Parmi les chars qui se trouvaient dans le cortège, citons : Le Char de Fives Saint-Maurice en fête, d'une hauteur d'environ cinq mètres, présenté par l'Amicale de Vauban ; le Char de la France qui veille et qui travaille, sur lequel figuraient les différents corps de métier ; le Char de la France et la Lorraine, par les Marionnettes de La Madeleine ; le Char de la Paix par la Triple Entente ; le Char de la reddition de Vercingétorix, et enfin le Char de la Pacification indienne.

Les groupes étaient très nombreux, et les différentes sociétés belges qui prêtaient leur concours à la cavalcade, furent particulièrement remarquées.

La Société des Bienfaiteurs de Bruxelles présentait un groupe de Joyeuses Poupées, habillées en papier de soie qui, devant les jurys, exécutèrent un ballet.

Les Joyeux Bulgares de Bruxelles représentaient « Le rêve de la Bulgarie », sous ses trois couleurs ; les couples qui étaient richement habillés, exécutèrent également un ballet devant chaque jury.

Enfin, citons pour les sociétés étrangères, le groupe des cuisiniers militrophiles en ballade par la Fanfare burlesque de Bruxelles ; chaque personnage était habillé en cuisinier et portait un ustensile de cuisine.

Parmi les plus beaux groupes présentés par les Sociétés locales, citons : celui de Jeanne d'Arc, couverte d'une armure brillante, et accompagnée du roi Charles VII, et de sa suite ; la Musique varsovienne de Russie ; les Farfadets d'Esquermes ; groupe d'Arlequins et d'Arlequines ; la Musique et le groupe des Marins Anglais; les Musiciens Mexicains, etc...

Les groupes originaux figuraient aussi en assez grand nombre.

On remarquait notamment : les Nourrices en grève ; la Symphonie des Chiffonniers ; la Nourrice et ses enfants en ballade ; le Jeu de Bouchon en ballade ; le groupe des Pinchonneux, etc...

Les isolés les plus remarqués par leurs costumes furent un vainqueur du tournoi à cheval, ce personnage était revêtu d'une armure en cuivre, une riche persane, un prince russe ; une femme représentant « La Marseillaise», la France reine de l'Air ; le Valet de Trèfle ; le Moulin fleuri ; le Monde en paix, etc...

Parmi les originaux, citons : la première culotte, sérénade à la lune par Pierrot, une belle-mère en cage, Pierrot pochard au retour du bal, tenant dans les bras un réverbère, Tout-moche, etc...

Nombreux aussi étaient les couples ; il y avait Louis XV et la Marquise de Pompadour, Louis XIII et Anne d'Autriche, le roi et la reine de Bulgarie, à l'assaut de la lune par deux pierrots en aéropiane, ce groupe se trouvait en bicyclette ; la grenouille prise au filet par un pêcheur ; un couple espagnol, etc...

Le cortège parcourut tout l'itinéraire que nous avions indiqué et partout, de chaque coté des rues se trouvait une double haie de curieux.

Rue de Bouvines, au passage inférieur sous la voie du chemin de fer, un char ne put passer le pont. Le panneau de derrière du véhicule étant trop élevé il dut rebrousser chemin.

Vers cinq heures, le temps s'assombrit et quelques gouttes de pluie tombèrent. Les commissaires de la fête décidèrent que la halte de dix minutes qui devait se faire rue Philadelphie, n'aurait pas lieu.

A six heures, le cortège arrive au jury, installé boulevard de l'Usine, où a eu lieu la dislocation.

Pendant tout le parcours du cortège, aucun accident ne s'est produit.

Les voleurs sont près de nous

Entôlé !

Vers huit heures du soir, samedi, M. Constant Duplouy, 61 ans, demeurant cité Baxter, rencontrait rue de Béthune une « donzelle » qui lui fit « ses offres de services ».

Le sexagénaire l'écouta et tous deux se rendirent dans une chambre de la rue Jeanne-Maillotte. Peu de temps après, M. Duplouy constatait en même temps que la disparition de son amie, celle de son porte-monnaie. Ce dernier contenait 45 francs.

La police, saisie des faits, ouvrit une enquête qui permit de découvrir la coupable. C'est une nommée Julia D..., fille soumise. Elle a été mise à la disposition du parquet.

Les exploits d'un bécanier

Les bécaniers ne chôment pas et la police est impuissante à enrayer leurs exploits.

M. Victor Roussel, maître-peintre à Emmerin, avait déposé sa bécane devant la maison portant le numéro 110 de la rue d'Esquermes. Ouand il voulut la reprendre, la machine avait disparu.

La police enquête.

LE CONCOURS DÉPARTEMENTAL DE TAUREAUX

Voici la liste des récompenses qui ont été décernées aux propriétaires de l'arrondissement de Lille, à l'occasion du concours départemental de taureaux, tenu dernièrement à Lille :

Première catégorie. — Cinq primes de 200 francs, avec plaques aux taureaux approuvés, ci-après énumérés : « Jacques », « Titis » et « Robert », à M. Alix Ghestem, de Verlinghem ; « Martin », à M. Delattre, de Lompret ; « Martin », à M. Valéry Tellier, de Marcq-en-Barœul.

Deux primes de 100 francs, avec plaques aux taureaux approuvés, ci-après énumérés : « Paul », à M. Delattre, de Lompret ; « Corsaire », à M. Henri Lepers, de Wattrelos.

Deuxième catégorie. — Cinq carnets, avec plaques aux taureaux autorisés, ci-après énumérés : « Max », à M. Henri Lepers, de Wattrelos ; « Martin », à M. Pollet-Jonville, d'Hem ; « Pierrette », « Martin » et « Rigole », à M. Henri Lepers, de Wattrelos.

Troisième catégorie. — Mentions honorables aux taureaux ci-après énumérés : « Brutus », à M. Dupire, de Bauvin ; « Robin », à M. Alix Ghestem, de Verlinghem.

NOUVELLES MILITAIRES
Inspection de la garnison

M. le général Larrezac, membre du Conseil supérieur de la guerre, arrivera aujourd'hui à Lille pour inspecter, jusqu'à mercredi inclus, les troupes de la garnison.

NOCES D'OR

Hier ont été célébrées à Fives les noces d'or des époux Verheyde-Pottrani. Les habitants du chemin des Huiles firent fête aux jubilaires et un banquet leur fut offert.

CHEZ LES ABONNÉS DU « MONGY »

A la suite d'une réunion tenue à la « Cloche » par les abonnés du Mongy, une délégation fut nommée. Elle sera reçue mardi matin par M. Guillon, directeur de la Compagnie.

LIGUE DES FONCTIONNAIRES PÈRES DE FAMILLES NOMBREUSES

C'est aujourd'hui lundi que la section départementale du Nord de la Ligue des fonctionnaires, pères de famille nombreuse, organise une conférence, qui aura lieu, aujourd'hui lundi, 1er juin, à quatre heures et demie du soir, au Conservatoire, place du Concert, sous la présidence de M. le Préfet. M. Georges Rossignol, inspecteur d'Académie, président d'honneur de la L. F. P. F. N., parlera de : La dépopulation, ses conséquences et ses remèdes.

La conférence sera précédée d'une réunion, qui se tiendra, à trois heures et demie, en vue de la nomination d'un Comité à Lille.

JUMELLE GRANDE PUISSANCE

Modèle nouveau, indécentrable, grande précision merveilleux instrument ayant toutes les qualités des jumelles de course ou de campagne, avec une portée beaucoup plus grande et vendue à des conditions uniques au monde. (Voir aux annonces).

THEATRES, FÊTES ET CONCERTS

Le programme de la saison théâtrale prochaine

Le répertoire qui sera interprété au Nouveau Théâtre et à la Salle de Spectacle tel que l'expose M. De Villers

AU NOUVEAU THEATRE

La Walkyrie, Orphée, La Favorite, Faust, Hamlet, La Traviata Manon, Carmen Mignon La Dame Blanche, Zampa, Le Tanhauser, Rigoletto, Roméo et Juliette, Le Barbier de Séville, Werther, Lakmé, Les Dragons de Villars, Le Pré au Clerc, Si j'étais Roi.

Créations : Cachaprès (de M. Casadesus); Les Sirènes (de M. Ratez) ; Grazielle (de M. Mazellier) ; Mona Vanna (de M. H. Février).

Opérettes : Manette, Véronique, Boccace, Le Voyage de Suzette, Madame Favart, Princesse Dollar, Amour Tzigane, La Fille de Madame Angot, La Camargo.

A LA SALLE DE SPECTACLES

Drames : La Jeunesse des Mousquetaires ; Sherlock Holmes ; Le Juif Errant ; L'Assommoir ; L'Arlésienne ; Les Cambrioleurs de Paris ; La Fille de d'Artagnan ; Ruy-Blas ; La Môme aux beaux yeux, Lucrèce Borgia ; Etude ; Lazare le Pâtre; La Bouquetière des Innocents; La Femme X ; La Grâce de Dieu ; La Tosca ; La Dame de Monsoreau ; Marceau.

Vaudevilles. — Le Coeur et le reste ; Le Million ; La Carotte ; Moins cinq ; Florette et Patapon ; Aimé des femmes ; Le Billet de logement ; la Dame de chez Maxim's ; Un fil à la patte ; L'heure de la Bergère ; Les Francs-maçons ; Une grosse affaire ; Théodore et Compagnie ; Le coup de Jarnac ; Tire au flanc ; Sacré Léonce ; Heureuse ; Tais-toi mon coeur ; Château historique.

Comédies. — Le Roi, le Danseur inconnu, le Bois Sacré, les Petits, Zaza, les Marionnettes, l'Honneur, la Griffe, la Gamine, l'Ane de Buridhan, le Poulailler, la Passerelle, l'Amour veille, la Rafale, la Petite Fonctionnaire, Vers l'Amour, la Souris, la Sacrifiée, Résurrection, Sapho, la Rabouilleuse.

Opérettes. — La Belle Hélène, la Grande Duchesse, les Brigands, Barbe-Bleue, l'Amour mouillé, la Divorcée, Geneviève de Brabant, le Paradis de Mahomet, le Lieutenant Cupidon, Mademoiselle Trompette, le Petit Faust, les Cent Vierges, le Jour et la Nuit, les Cloches de Corneville, Véronique.

Petites Nouvelles

FUNÉRAILLES CIVILES. — Les funérailles civiles d'Henri Verkimpen, ancien employé à la Voirie, auront lieu demain mardi 2 juin, à 4 heures du soir.

Assemblée à la maison mortuaire, route d'Arras.

⁂

Aujourd'hui, à 10 heures et demie, auront lieu les funérailles civiles d'Auguste Rychebusch, décédé à l'âge de 43 ans.

Assemblée à l'Hôpital de la Charité.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

ARMENTIÈRES

FÊTE DE LA REINE DE L'INDUSTRIE TEXTILE. — Le Cortège de la Reine de l'Industrie Textile aura lieu aujourd'hui lundi 1er juin.

A deux heures du soir, réunion à la Mairie de la Commission des fêtes.

A trois heures du soir, réunion du cortège, rue des Patineurs.

Le départ du cortège aura lieu à trois heures et demie précises, il prendra l'itinéraire suivant :

Rues du Nord — Faubourg de Dunkerque — Saint Jean — Jules Lebleu — de Dunkerque — Grand'Place — Réception à la Mairie — rues de Lille — du Faubourg de Lille — Nationale, — et Dislocation place Thiers.

Ordre du cortège. — Tambours et clairons des Sapeurs Pompiers — Grande Fanfare. — Compagnie des Sapeurs-Pompiers — Anciens militaires « La Plus Ancienne » Société de Gymnastique « L'Etoile Armentiéroise » — Anciens militaires de Sainte-Martin. — Orphéon « Les Intimes » — Fanfare du Cercle Weber — Société « La Jeunesse Athlétique » — Orphéon « L'Echo de la Lys ». — Section de Gymnastique Patronage Jules Lebleu — Fanfare « Les Trompettes Dévoués ». — Anciens militaires de la Marine et des Colonies. — Société Philharmonique — Anciens Combattants 1870-71. — Commission municipale des fêtes. — Char de la Reine et de ses demoiselles d'honneur.

A neuf heures du soir, Bals populaires : 1. rue Roussel — 2. Rue Jules Lebleu, chez Bonjean — 3. rue des Quais.

SECLIN

L'AMOUR AU REVOLVER. — M. Bouteillier nous écrit qu'il ne sait livrer à aucun acte répréhensible à l'estaminet Buyse où il était venu réclamer une somme que lui devait un locataire, et qu'il n'a pas tiré en joue, ni Mme Buyers ni son mari, qu'il n'a tiré sur le chien pour se défendre.

ARMENTIÈRES

COPERATIVE OUVRIERE « LA PAIX » — Aujourd'hui, salle des fêtes de la coopérative ouvrière « La Paix », jeu de boules, la platine pour les hommes ; jeu de trente, madame pour les femmes ; jeu de dés pour hommes et femmes.

Il y aura 30 francs de prix à chaque jeu joués en un seul tour.

Les jeux commenceront à 9 heures du matin pour se terminer à 1 heures de l'après-midi.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

SIN-LE-NOBLE

L'APPROPRIATION DE LA SAINTE UNION

On a procédé samedi à la Sous-Préfecture à l'adjudication d'importants travaux communaux.

Le 1er lot comprenait l'aménagement de l'ancien immeuble de la Sainte Union en école maternelle : le devis s'élevait à 69,[illegible] francs 69. Les travaux ont été adjugés au 3 % de rabais à M. Camille Cogez, entrepreneur à Sin-le-Noble.

Le 2e lot comprenant la construction de préaux à construire à l'école des filles, dont le devis s'élevait à 5,636 fr. 03 a été adjugé sans rabais à M. Sauthieux, entrepreneur à Sin-le-Noble.

UN MENDIGOT SUSPECT

Le garde Croenne apercevait l'autre matin un mendigot dont les allures lui semblaient tsuspectes : l'homme allait de porte en porte et cherchait surtout à s'introduire dans les maisons qu'il croyait désertes.

Le garde après avoir observé son manège, l'arrêta : le mendiant Louis Brunet, 31 ans, originaire de Villers-Bretonneux, fut remis à la gendarmerie qui l'amena au parquet.

Après interrogatoire Brunet a été écroué.

LES BRIQUES. — M. Delval, dit « le Carreau », propriétaire, demeurant rue de Calvaire, a porté plainte contre Dupont Ferdinand, demeurant 30, rue du Vieux-Faubourg, qui aurait soustrait une soixantaine de briques sur le chantier d'une maison qu'il fait bâtir.

Dupont voulait établir à bon compte des cabanes à lapins.

Procès-verbal lui a été dressé.

ARLEUX

UNE FEMME JOUE DU COUTEAU

Mme Parmentier, née Billet, est une ancienne qui a la tête près du bonnet et à tort il ne fait pas bon d'avoir affaire.

Au cours d'une discussion avec une de ses voisines, Mme Riquois, la faible femme en poigna un couteau dont elle porta un coup violent à son adversaire en jupons.

Heureusement Mme Riquois avait pu se jeter de côté, elle fut cependant atteinte assez sérieusement à l'avant-bras droit.

Procès-verbal a été dressé à la femme au couteau.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

FRESNES

UNE SÉRIE D'ABUS DE C